

## **AVIS N° 2005-13**

**du 20 octobre 2005**

**Relatif à**

**« L'industrie en Ile-de-France, son rôle dans le développement  
économique et l'équilibre de l'emploi de la région »**

Présenté au nom de la Commission de l'emploi  
et du développement économique

Par Madame Isabelle DROCHON

CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT

**JEAN-CLAUDE BOUCHERAT**

## **LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE**

### **Vu :**

- le code général des collectivités territoriales ;
- le Conseil européen de Lisbonne des 23/24 juin 2000 ;
- le Conseil européen de Göteborg des 15/16 juin 2001 ;
- l'avis du CES de la République du 17 décembre 2003 relatif à « l'économie de la connaissance : la recherche publique française et les entreprises » ;
- l'étude DATAR (février 2004), les rapports Blanc (avril 2004), Beffa (janvier 2005), Fontagné Lorenzi (février 2005) et Levet (avril 2005) ;
- les rapports et avis du CESR concernant :
  - « l'évolution du tissu industriel en Ile-de-France » (23 septembre 1993) ;
  - « La recherche en Ile-de-France : situation et perspectives » (12 février 1998) ;
  - « La nouvelle étape de la décentralisation » (17 octobre 2002) ;
  - « Contribution du CESR à la préparation d'un plan régional d'action pour l'emploi et la création d'entreprises » (16 avril 2003) ;
  - « Révision du schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF) : premières contributions » (20 décembre 2004) ;
  - « L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025 » (2 avril et 27 mai 2004) ;
  - « La recherche en Ile-de-France : les clés de l'avenir » (23 mars 2005) ;
  - « Les pôles de compétitivité » (19 mai 2005) ;
- la décision du 4-02-04 du Bureau du CESR de confier à la commission de l'emploi et du développement économique une réflexion sur l'industrie en Ile-de-France ;
- le rapport de Mme Isabelle DROCHON au nom de la Commission de l'emploi et du développement économique.

## CONSIDERANT :

- ✓ l'ensemble des défis qui touchent le secteur productif régional et donc pas seulement l'industrie :
  - la réorganisation des entreprises sur une base mondiale qui conduit à une recherche permanente de réduction des coûts et à une spécialisation des territoires ;
  - la révolution des technologies, en particulier celles de l'information et de la communication, qui participent au développement du tertiaire scientifique ;
  - le rôle de la recherche comme facteur de prospérité, par les activités et les emplois qu'elle génère ;
  
- ✓ le rôle essentiel de l'industrie pour la compétitivité et l'attractivité de l'Ile-de-France :
  - par l'effet d'entraînement qu'elle exerce sur le reste de l'économie francilienne ;
  - par les coopérations qu'elle génère ;
  - pour les échanges de biens et de services qui y sont attachés ;
  - pour les progrès de la science et des techniques ;
  
- ✓ la place de l'industrie francilienne, aux premiers rangs des régions européennes, s'appuyant sur :
  - une longue tradition industrielle ;
  - une grande diversité d'activités ;
  - un réseau très dense de PME-PMI côtoyant de grands établissements ;
  - la présence de nombreux état-majors d'entreprises françaises et étrangères ;
  - une population globalement qualifiée ;
  - un marché de plus de 11 millions d'habitants ;
  - des services publics de qualité ;
  
- ✓ le recul de la part de l'industrie dans l'emploi total, au profit de l'emploi dans les services, recul aggravé aujourd'hui par la mondialisation et l'accentuation de la concurrence des pays émergents comme la Chine ou l'Inde, qui conduisent les entreprises à :
  - externaliser les activités non liées à leur cœur de métier ;
  - sélectionner les unités de production les plus efficaces ;
  - s'orienter vers des activités à haute valeur ajoutée, fortement automatisées ;
  - localiser à l'extérieur du territoire francilien une partie de la production et de l'emploi ainsi que de nombreuses activités de sous-traitance, qu'il s'agisse de conquérir de nouveaux marchés ou de produire moins cher ;

- ✓ le manque de synergies entre la formation supérieure, la recherche et les entreprises industrielles :
  - l'insuffisante orientation des jeunes vers les filières scientifiques et industrielles ;
  - la fuite d'une partie du capital humain, notamment aux Etats-Unis, et la présence trop faible d'étudiants et chercheurs étrangers sur notre territoire ;
  - le manque de connexion de la recherche technologique publique au monde de l'industrie ;
  
- ✓ les liens forts entre l'industrie et l'environnement, particulièrement au cœur de l'agglomération, qu'il s'agisse de :
  - préserver la qualité de vie des Franciliens ;
  - prendre en compte et maîtriser les risques industriels ;
  - réduire les nuisances liées au bruit, aux transports, aux pollutions, ... ;
  - respecter les implantations industrielles existantes ;
  
- ✓ la nécessité de combiner, dans les propositions, les trois niveaux institutionnels Europe/Etat/Régions, qui ont des horizons temporels différents :
  - le long terme économique, technologique et réglementaire s'abordant à l'échelle européenne ;
  - le moyen terme industriel et social se situant à l'échelle des régions ;
  - le niveau national se plaçant à mi chemin avec comme mission de traiter de l'environnement macroéconomique et institutionnel ;
  
- ✓ la nécessité largement ressentie d'une stratégie industrielle régionale visant la croissance, dont les principaux axes seraient :
  - l'amélioration de l'environnement macroéconomique de l'industrie francilienne considérée comme une priorité régionale ;
  - la mise en place d'une approche offensive prenant en compte le mouvement de globalisation et le dynamisme de régions européennes concurrentes ;
  - l'association de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux au service de l'attractivité des territoires et facilitant la circulation des connaissances.

## **EMET L'AVIS SUIVANT :**

Le CESR encourage le Conseil régional d'Ile-de-France à proposer une ambition industrielle pour le territoire. Il considère que l'industrie francilienne a cinq défis majeurs à relever pour se maintenir en Ile-de-France :

- elle doit être capable d'innover ;
- elle doit assurer à la population francilienne une formation adaptée aux besoins ; d'aujourd'hui et la préparer à ceux de demain ;
- elle doit renforcer sa visibilité externe et sa présence internationale ;
- elle doit pouvoir anticiper sur les évolutions futures ;
- elle doit contribuer, comme toutes les activités économiques, à l'équilibre de la société.

### **Article 1 : Innover**

#### **1.1 : Par le développement de nouvelles coopérations :**

Le CESR estime qu'une grande part de l'innovation émergera de nouvelles coopérations mises en œuvre entre tous les acteurs d'un territoire et notamment entre grandes entreprises, PME-PMI sous-traitantes ou non, enseignement supérieur, recherche publique et privée, collectivités et autres acteurs, ... Ces synergies doivent se mettre en place autour de la volonté des entreprises, avec l'appui méthodologique et financier du Conseil régional.

#### **1.2 : Par la montée en puissance des pôles de compétitivité et d'excellence**

Le CESR soutient et encourage la politique du Conseil régional en faveur des pôles de compétitivité (à dimension internationale) et des pôles d'excellence (à vocation nationale ou régionale). Il demande qu'un suivi précis de leur montée en puissance soit mis en place pour s'assurer en particulier du développement de l'esprit de synergie et d'innovation ainsi que de la participation effective des PME-PMI à ces pôles.

#### **1.3 : Dans tous les domaines de la gestion des entreprises**

Le CESR considère par ailleurs que l'innovation peut, et doit, intervenir dans tous les domaines de l'entreprise.

Concernant le financement des aides à la création d'entreprises et à la recherche, le CESR encourage la mise en œuvre de fondations d'entreprises, le développement de différentes formes de partenariats publics – privés et, plus largement, la réflexion, dans le cadre du SRDE, sur de nouvelles formes de financements.

## **Article 2 : Assurer à la population francilienne une formation adaptée aux besoins d'aujourd'hui et la préparer à ceux de demain**

### **2.1 : Améliorer l'image de l'industrie**

Le CESR recommande que le Conseil régional d'Ile-de-France poursuive son soutien aux actions de sensibilisation en faveur de l'image de l'industrie et de ses métiers, notamment auprès des femmes et des jeunes.

### **2.2 : Dès la formation professionnelle initiale**

Le CESR demande qu'une grande attention soit portée à la qualité de la formation professionnelle initiale et aux capacités d'adaptation qu'elle donnera à ses étudiants pour qu'ils accompagnent l'évolution des métiers industriels. Un aspect important réside dans la proximité entreprises – enseignement, qu'elle passe par l'apprentissage, par des contrats en alternance ou par d'autres formes d'échanges interactifs.

### **2.3 : Et grâce à la formation tout au long de la vie**

Le CESR suggère qu'une plus grande attention soit portée à l'adaptation des formations aux besoins de l'industrie et aux débouchés réels, tant en nombre de personnes formées qu'en termes de contenus. Cette adaptation doit se faire, avec une grande réactivité vu la rapidité d'évolution des techniques et des métiers, notamment dans le cadre de l'élaboration du futur schéma des formations 2006 – 2012.

### **2.4 : Faciliter la transmission et encourager l'esprit d'entreprendre**

Enfin, le CESR alerte le Conseil régional sur la nécessité renforcée, dans les prochaines années, d'accompagner la transmission des entreprises, notamment industrielles, qui vont changer de dirigeant pour cause de départ à la retraite. Un des leviers d'action sur ce sujet concerne l'encouragement de l'esprit d'entreprendre, qui reste à renforcer, notamment auprès des jeunes.

## **Article 3 : Renforcer la visibilité externe et la présence internationale**

Le CESR constate que le nom « Ile-de-France » souffre d'un manque de compréhension à l'international.

Il considère que la démarche de pôles de compétitivité engagée au niveau national est une première réponse à cette faiblesse et soutient les actions du Conseil régional pour renforcer l'image des pôles de compétitivité labellisés.

Le CESR encourage le rassemblement des établissements d'enseignement supérieur autour de bannières plus visibles à l'international, qui permettraient d'attirer plus d'étudiants et chercheurs, français et étrangers, dans leurs formations supérieures.

Le CESR rappelle le rôle essentiel que doit jouer l'ARD (Agence Régionale de Développement) dans l'implantation et le développement des entreprises françaises et étrangères en Ile-de-France.

## **Article 4 : Anticiper**

Le CESR a parfaitement conscience que, pour accompagner au mieux les évolutions économiques rapides, incessantes et inéluctables, il est nécessaire de mettre en place des infrastructures lourdes, comme les infrastructures de transport. Ces infrastructures étant très longues à mettre en œuvre, il faut être capable d'anticiper au maximum ces évolutions.

### **4.1 : Des opportunités : la révision du SDRIF et l'élaboration du SRDE**

Le CESR considère que la révision du SDRIF (Schéma directeur régional d'Ile-de-France) est une opportunité pour préparer l'avenir en matière d'aménagement économique et industriel du territoire. Le SRDE (Schéma régional de développement économique) permettra également de fixer les ambitions de la Région en matière de développement économique et de définir plus précisément la politique industrielle retenue pour maintenir une activité industrielle de premier plan en Ile-de-France.

### **4.2 : Développer les synergies**

Le CESR encourage le Conseil régional à travailler en collaboration avec les entreprises, avec un rôle de coordinateur, notamment au travers des pôles de compétitivité et d'excellence :

- sur l'anticipation des impacts de nouvelles politiques en matière de réglementation environnementale ou industrielle ;
- sur le développement d'unités de veille technologique partagées entre plusieurs entreprises ;
- sur le développement des équipements liés aux NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) et sur l'accompagnement des entreprises (PME-PMI) pour qu'elles ne soient pas pénalisées par une éventuelle « fracture technologique » ;
- sur le développement et la structuration de nouveaux secteurs émergents, à soutenir et encourager (optique, éco-industries, multimédias, ...).

## **Article 5 : Contribuer à l'équilibre de la société**

### **5.1 : Faciliter le maintien de l'industrie dans l'agglomération**

Le CESR reconnaît la difficulté de l'installation ou du maintien de l'industrie en milieu urbain. Les entreprises et les pouvoirs locaux ont une responsabilité collective pour permettre l'intégration d'activités industrielles dans le tissu urbain, en limitant les nuisances et en renforçant la concertation avec les riverains. Les communes ont un rôle important à jouer pour autoriser le maintien ou l'installation de nouvelles activités sur leur territoire. Elles doivent y être encouragées. D'autre part, les démarches comme la constitution d'hôtels d'entreprises, à Paris ou en 1<sup>ère</sup> couronne, doivent être renforcées.

## **5.2 : Préserver l'environnement**

Le CESR soutient l'engagement du Conseil régional en faveur de la construction d'une éco-région et suggère que les actions en faveur de la qualité de l'environnement intègrent tous les aspects industriels.

## **5.3 : Améliorer la qualité de vie en Ile-de-France**

Le CESR rappelle que la qualité du logement, des transports, de la vie culturelle, ... d'une manière générale la qualité de vie en Ile-de-France sont des facteurs de l'attractivité de la région en matière industrielle.

## **5.4 : Accompagnement social des évolutions économiques**

Le CESR encourage les pouvoirs publics à poursuivre et amplifier les actions d'accompagnement des salariés dont l'entreprise change d'implantation pour aider leur reconversion vers d'autres métiers, y compris hors de l'industrie, notamment par la formation continue.

# **Article 6 : Vers une stratégie industrielle régionale**

## **6.1 : Une stratégie industrielle affichée**

Le CESR soutient la volonté du Conseil régional de définir son ambition et son plan d'actions en matière de développement économique, en particulier sur les aspects liés à l'industrie.

## **6.2 : Construite en lien avec l'ensemble des acteurs**

Il constate que cette stratégie est très liée aux évolutions des politiques européenne et française qu'elle doit pouvoir décliner en s'appuyant sur les différents acteurs du territoire : autres collectivités (départements, intercommunalités et communes), chambres consulaires, organisations représentatives des entreprises et des salariés...

Le CESR encourage également les synergies et les coopérations au niveau interrégional, notamment du Bassin parisien, et européen.

## **6.3 : Un soutien différencié aux filières industrielles**

Le CESR considère le soutien aux pôles de compétitivité labellisés (projets mondiaux et à vocation mondiale) comme une première sélection des secteurs d'activité à accompagner.

D'une manière générale, tous les secteurs industriels franciliens ont besoin, à doses variables à déterminer avec les acteurs impliqués, des mêmes natures d'intervention : mise en synergie des acteurs pour une meilleure innovation, aide à l'export, préparation des compétences nécessaires par une formation adaptée, amélioration de l'image de l'industrie, anticipation sur l'évolution des réglementations, accompagnement renforcé des mobilités géographiques et aménagement des infrastructures (transport, accessibilité des sites, ...).



#### **6.4 : Les aides directes de la Région à l'industrie**

De nombreux outils et capitaux sont disponibles pour aider la création d'entreprises, certains secteurs en difficulté, .... Le CESR préconise qu'ils soient répertoriés et mis en cohérence, pour en renforcer l'efficacité. Leur accessibilité devrait aussi être simplifiée.

#### **6.5 : Les actions indirectes en faveur du développement de l'industrie**

En complément des aides directes, le CESR rappelle que les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer pour agir sur l'environnement économique et physique des entreprises, en particulier dans les domaines de la formation ou de la construction d'infrastructures adaptées (voies de communication, logements, ...). Des politiques spécifiques régionales peuvent favoriser le développement de certaines activités, comme pour les éco-industries ou le développement d'Internet et du haut débit en matière de multimédia.

#### **6.6 : Pour un développement équilibré des territoires de la région**

Le CESR considère que l'objectif régional de rééquilibrer le développement de l'Ile-de-France à l'Est passe par l'activité économique et industrielle. Le développement de zones d'activités adaptées, bénéficiant de bonnes liaisons de transport, notamment autour de Roissy et d'Orly, doit être utilisé, essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre des pôles d'excellence.

#### **6.7 : Un pilotage rigoureux des actions mises en œuvre**

Enfin, le CESR rappelle que, comme pour toute politique régionale, le suivi des actions mises en œuvre doit être assuré et que l'évaluation de leur efficacité doit être réalisée.